

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Enquête Nationale Marchandises en Ville - Conventions attributives de subventions de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Approbation - Autorisation



Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

HISTORIQUE

La Communauté urbaine de Bordeaux a été choisie par l'ADEME et l'État pour participer à la campagne d'enquêtes sur les « marchandises en ville » et à ce titre, bénéficier d'un cofinancement.

Ainsi, une convention de groupement de commande et de financement pour la réalisation d'une enquête nationale sur le transport des marchandises en ville a été signée en janvier 2011 entre la Communauté urbaine de Bordeaux (coordinateur du groupement), l'ADEME, et l'État (représenté par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie). La signature de cette convention a été autorisée par la délibération communautaire n°2010/0853 du 26 novembre 2010.

Le coût initial de l'opération est alors estimé à 730.000€ TTC avec participation des membres du groupement de commande telle que :

- ADEME : 300 000€
- ETAT (MEDDE) : 180 000€
- CUB : 250 000€

Parallèlement, 5 conventions d'attribution de subventions ont été passées entre la Cub et 5 partenaires locaux (le Conseil général de la Gironde, le Conseil régional d'Aquitaine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France). La délibération communautaire n°2011/0050 du 21 janvier 2011 autorise Monsieur le Président à signer les cinq conventions en question.

Les montants des subventions des partenaires locaux pour l'enquête marchandises sont les suivants :

- Conseil général de la Gironde : 40 000€
- Conseil régional d'Aquitaine : 40 000€
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux : 15 000€
- Ville de Bordeaux : 10 000€
- Fédération TLF : 1 000€

Les procédures de mises en concurrence successives, après avoir observé des phases d'infructuosité puis de négociation, aboutissent à une offre de la société TNS SOFRES d'un montant de 809 483 € HT soit 968 142 € TTC (options incluses).

Cette offre, robuste sur un plan méthodologique et optimisée sur un plan financier, a été considérée comme acceptable par la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2012, qui a décidé d'attribuer le marché à la société TNS SOFRES.

Ainsi, par délibération communautaire n°2012/0672 du 28 septembre 2012, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer le marché ayant pour objet la réalisation de l'enquête marchandises en ville.

L'avenant n°1 à la convention de groupement de commande entre la Cub, l'ADEME et l'État signé le 13 novembre 2012 a ainsi consolidé le plan de financement de l'opération tel que :

- ADEME : 362 000€
- ETAT (MEDDE) : 230 000€
- CUB : 376 142€ (auxquels il faut soustraire 106 000€ de subvention des partenaires locaux soit une participation de la Cub à hauteur de 270.142€ TTC).

À noter que la hausse du coût global de l'opération par rapport à l'estimation a été prise en charge par le groupement de commande et que les subventions des partenaires locaux sont restées inchangées.

La notification du marché a été réalisée le 5 novembre 2012 pour un démarrage de l'enquête marchandises en ville par ordre de service le 7 novembre 2012.

Le calendrier de l'enquête est donc le suivant :

- de novembre 2012 à janvier 2013 : conception et préparation de l'enquête,
- de février 2013 à fin 2013 : administration et suivi des enquêtes terrain,
- 1^{er} semestre 2014: exploitation standard de l'enquête et résultats.

SITUATION :

Les conventions d'attribution de subventions entre la Cub et les cinq partenaires locaux ont été signées entre janvier et octobre 2011, soit avant les phases d'infructuosité et de négociation qui ont retardé de plus d'un an le démarrage de l'enquête.

À l'exception de la convention signée avec la fédération TLF, les conventions présentent une programmation des versements des subventions en deux fois. Deux versements sont

prévus : un premier à la notification du marché (tous effectués à ce jour), et le solde à la fin de la phase d'exploitation de l'enquête et à la remise du rapport final.

Dans ces conventions la date prévisionnelle indiquée pour le versement du solde est définie pour le mois de décembre 2012. Or, en prenant en compte les phases d'infructuosité et de négociation du marché, la fin de la phase d'exploitation de l'enquête et la remise du rapport final doivent intervenir mi-2014.

Pour des raisons de durée de validité des conventions (Région Aquitaine, Département de la Gironde) ou pour une date de versement du solde non conforme au calendrier initial (CCIB), les conventions initialement passées avec les partenaires locaux sont aujourd'hui caduques ou expirées.

Cependant, le Département de la Gironde, la Région Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux souhaitent renouveler leurs engagements sur la participation financière à cette étude et souhaitent passer de nouvelles conventions d'attribution de la subvention.

La Ville de Bordeaux, quant à elle, souhaite qu'un courrier LRAR lui soit adressé afin d'avertir du nouveau calendrier de l'étude, permettant ainsi le maintien de la subvention.

Dans ces conditions, les présentes conventions ne sont différentes des conventions initiales que sur les modalités de versements de la subvention, sur le calendrier prévisionnel ainsi que sur le plan de financement du groupement de commande. Les présentes conventions permettent une mise à jour face au retard pris en raison de l'infructuosité et des négociations du marché.

Le montant de la participation des partenaires locaux reste inchangé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2010/0853 en date du 26 novembre 2010 du Conseil de Communauté autorisant son président à signer la convention de groupement de commande entre la Communauté urbaine de Bordeaux, l'ADEME et l'État,

VU la convention de groupement de commande et de financement pour la réalisation d'une enquête nationale sur le transport de marchandises en ville entre la Communauté urbaine de Bordeaux, l'ADEME et l'État (représenté par le MEDDE), signée le 24 janvier 2011,

VU la délibération n°2012/0672 en date du 28 septembre 2012 du Conseil de Communauté autorisant son président à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande entre la Communauté urbaine de Bordeaux, l'ADEME et l'État,

VU l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande et de financement pour la réalisation d'une enquête nationale sur le transport de marchandises en ville entre la Communauté urbaine de Bordeaux, l'ADEME et l'État, signé le 13 novembre 2012,

VU la délibération n°2011/0050 en date du 21 janvier 2011 du Conseil de Communauté autorisant son Président à signer les cinq conventions nécessaires au financement de l'étude avec le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France,

VU la convention attributive de subvention pour la réalisation de l'enquête marchandises en ville pour l'agglomération bordelaise, signée le 18 mars 2011 entre la Région Aquitaine et la Communauté urbaine de Bordeaux,

VU la convention attributive de subvention pour la réalisation de l'enquête marchandises en ville pour l'agglomération bordelaise, signée le 21 avril 2011 entre le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux,

VU la convention attributive de subvention pour la réalisation de l'enquête marchandises en ville pour l'agglomération bordelaise, signée le 4 octobre 2011 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux,

VU la convention attributive de subvention pour la réalisation de l'enquête marchandises en ville pour l'agglomération bordelaise, signée le 28 janvier 2011 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE de nouvelles conventions d'attribution de la subvention pour le financement de l'enquête marchandises en ville doivent être passées pour mettre à jour les modalités de participation des partenaires,

DECIDE

Article 1 : Les projets de conventions à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la Région Aquitaine et le Département de la Gironde, annexés à la présente délibération, sont approuvés ;

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les projets de conventions annexés à la présente délibération et tout acte y afférent ;

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget Principal 2013 et suivant :
Chapitre 13 - Article 1312 : «Région» - Article 1313 «Département» - Article 1318 «Autres (CCIB)» – CRB KB00 – Fonction 8222 – Programme TME01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2013

M. MICHEL OLIVIER